

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 3 juin 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Cabinet FINOR (Fayçal DERBEL) et Cabinet M.S.Louzir (Mohamed LOUZIR).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc 2 009	31-déc 2 008			31-déc 2009	31-déc 2008
ACTIFS				PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
				PASSIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	3	2 204 835	600 365	Emprunts et ressources spéciales			
Créances sur la clientèle				Concours bancaires	10	7 475 557	7 328 455
Créances de leasing : Encours Financiers		373 005 404	327 935 751	Emprunts et dettes rattachées	11	269 494 682	250 766 060
Moins : provisions		(9 855 050)	(11 039 614)	Total Emprunts et ressources spéciales		276 970 239	258 094 514
	4	363 150 353	316 896 137	Autres Passifs			
Créances de leasing : Impayés		13 571 261	12 680 204	Dettes envers la clientèle	12	10 892 523	7 915 871
Moins : provisions		(11 082 967)	(10 698 652)	Fournisseurs et comptes rattachés	13	26 760 587	16 244 917
	5	2 488 294	1 981 552	Provisions pour passifs et charges	14	1 432 419	1 145 830
Intérêts constatés d'avance		(2 404 895)	(2 273 638)	Autres	15	4 125 976	4 115 152
Total des créances sur la clientèle		363 233 752	316 604 050	Total des autres Passifs		43 211 505	29 421 769
Portefeuille titres de placement		90 399	63 768				
Portefeuille d'investissement				CAPITAUX PROPRES			
Portefeuille d'investissement brut		32 320 880	23 040 093	Capital social		34 500 000	28 500 000
Moins : provisions		(827 875)	(471 958)	Réserves		29 488 507	15 988 507
Total Portefeuille d'investissement	6	31 493 004	22 568 135	Résultat reportés		11 807 946	6 708 545
Valeurs immobilisées				Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		75 796 452	51 197 051
Immobilisations incorporelles		2 496 724	2 364 627	Résultat de la période		10 540 466	8 788 901
Moins : amortissements		(2 210 385)	(1 947 559)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	16	86 336 918	59 985 952
	7	286 339	417 069				
Immobilisations corporelles		5 097 980	4 203 451				
Moins : amortissements		(2 397 982)	(2 199 949)				
	8	2 699 998	2 003 502				
Total des valeurs immobilisées		2 986 337	2 420 571				
Autres actifs	9	6 510 334	5 245 347				
TOTAL DES ACTIFS		406 518 663	347 502 235	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		406 518 663	347 502 235

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**au 31 décembre 2009***(Montants exprimés en dinars)*

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
PASSIFS EVENTUELS	23 018 878	24 995 030
Cautions, avals et autres garanties données	23 018 878	24 995 030
ENGAGEMENTS DONNES	39 486 250	28 982 981
Engagements de financement en faveur de la clientèle	39 486 250	28 982 981
ENGAGEMENTS RECUS	62 699 834	58 770 405
Cautions reçues	1 190 000	330 000
Garanties reçues	6 192 737	6 077 411
Intérêts à échoir sur contrats actifs	55 317 097	52 362 994
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	9 547 489	19 323 213
Engagements sur titres (*)	9 547 489	923 376
Effets escomptés sur la clientèle	-	31 853
Emprunts extérieurs obtenus non encore encaissés	-	18 367 984

(*) Dont un montant de 8 454 631DT relatifs au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant sera remboursé annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009
(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>Exercice 2009</u>	<u>Exercice 2008</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts de credit bail		35 459 909	32 585 850
Variation des produits réservés		151 846	505 951
<u>Total du revenu de leasing</u>	17	<u>35 611 755</u>	<u>33 091 801</u>
Autres produits d'exploitation	18	622 509	526 338
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		<u>36 234 264</u>	<u>33 618 139</u>
CHARGES FINANCIERES NETTES	19	(17 096 879)	(16 245 413)
PRODUITS DES PLACEMENTS	20	2 020 854	2 172 102
PRODUIT NET		<u>21 158 239</u>	<u>19 544 828</u>
Charges de personnel	21	(4 497 939)	(3 829 046)
Autres charges d'exploitation	22	(3 602 955)	(3 301 779)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	648 403	(850 302)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	24	(250 918)	396 085
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(499 261)	(502 932)
Dotations aux provisions pour risques divers	26	(110 807)	(437 872)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>12 844 763</u>	<u>11 018 983</u>
Autres gains ordinaires	27	361 281	251 621
Autres pertes ordinaires	28	(1 663)	(281 712)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>13 204 381</u>	<u>10 988 893</u>
Reprises sur provisions pour impôt différé		0	27 849
Impôt sur les bénéfices	29	(2 663 915)	(2 227 841)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>10 540 466</u>	<u>8 788 901</u>
Eléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>10 540 466</u>	<u>8 788 901</u>
Résultat par action		1,773	1,490

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>Exercice</u>	
		<u>2009</u>	<u>2008</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	245 837 303	218 548 378
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(242 377 774)	(235 376 271)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	32	(7 568 090)	(6 899 901)
Intérêts payés	33	(15 994 829)	(16 068 734)
Impôts et taxes payés	34	(3 990 466)	(1 871 931)
Autres flux de trésorerie	35	2 244 140	3 243 785
		<u>(21 849 715)</u>	<u>(38 424 673)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(1 117 422)	(1 665 266)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	67 520	37 086
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(11 486 336)	(3 167 200)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	39	2 205 548	6 717 746
		<u>(10 330 690)</u>	<u>1 922 366</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	16	20 000 000	-
Dividendes et autres distributions	40	(4 189 336)	(4 198 987)
Encaissements provenant des emprunts	11	182 154 500	136 091 500
Remboursement d'emprunts	11	(151 827 392)	(103 020 111)
Flux liés au financement à court terme	11	(12 500 000)	(500 000)
		<u>33 637 772</u>	<u>28 372 402</u>
Variation de trésorerie			
		<u>1 457 366</u>	<u>(8 129 905)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	(6 728 090)	1 401 815
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	(5 270 722)	(6 728 090)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation serait réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 68 anciennes pour la première tranche.
- 1 action nouvelle pour 69 anciennes pour la deuxième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2009 à la somme de 34.500.000 Dinars, divisé en 6.900.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 ans	33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

Minimum de provision
A appliquer par classe

. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-4-2 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifiée par la circulaire BCT n°99-04.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-3 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2009

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location étaient les suivants :

. Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 25% par an d'âge
. Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 50% par an d'âge
. Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge

A partir de 2009

Le Conseil d'Administration du 29 décembre 2009 a revu à la hausse les décotes appliquées à la valeur du matériel donné en leasing comme suit :

. Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
. Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

L'impact de ce changement d'estimation est évalué à D : 435 983 au titre de l'exercice 2009.

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

2-8 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité et dans la limite du bénéfice imposable.

2-9 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31 décembre	
	2009	2008
- Banques	2 200 236	595 464
- Caisses	4 599	4 900
<u>Total</u>	<u>2 204 835</u>	<u>600 365</u>

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2009	2008
- Créances de leasing (encours financiers)	365 767 619	324 470 342
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	1 573 663	434 971
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	5 664 122	3 030 438
<u>Total brut</u>	<u>373 005 404</u>	<u>327 935 751</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(9 840 807)	(11 030 598)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(14 243)	(9 016)
<u>Total des provisions</u>	<u>(9 855 050)</u>	<u>(11 039 614)</u>
<u>Total net</u>	<u>363 150 354</u>	<u>316 896 137</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2008	<u>316 896 137</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	220 876 056
- Relocations	867 130
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(165 645 676)
- Remboursement anticipé de créances	(8 997 871)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(1 286 978)
- Relocations	(743 008)
<u>Provisions de la période</u>	
- Dotations	(2 361 509)
- Reprises	3 546 073
Solde au 31 Décembre 2009	<u>363 150 354</u>

4.1 : Analyse par secteur d'activité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Encours</u>
Agriculture	44 458 305	18 336 701
Bâtiments TP	88 015 654	35 999 368
Industrie		
Agro-alimentaire	53 508 481	20 213 256
Chimie	23 820 766	11 853 557
Energie	1 150 734	916 699
Textile	23 801 712	7 924 876
Autres industries	153 524 382	65 951 309
Tourisme		
Hôtellerie	9 085 211	3 040 546
Agences de voyage	15 889 484	4 555 490
Location de voiture	46 577 083	23 073 876
Autres Tourisme	7 372 237	2 727 460
Commerce et service		
Commerce	181 629 497	77 870 504
Transport	74 451 080	32 507 816
Audio-visuel	376 741	85 514
Professions libérales	35 729 962	17 719 260
Autres Services	107 398 709	50 229 172
Total	<u>866 790 038</u>	<u>373 005 404</u>

4.2 : Analyse par type de matériel

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Encours</u>
Matériel de transport léger	248 452 792	113 167 206
Matériel de transport léger Utilitaire	50 428 504	25 833 605
Matériel de transport lourd	120 989 666	46 637 826
Matériel BTP	117 537 774	54 873 478
Equipement industriel	116 812 369	38 184 149
Equipement informatique	12 522 037	4 722 106
Autres	75 290 406	29 869 626
Sous total	<u>742 033 548</u>	<u>313 287 996</u>
Immeubles de bureaux	39 865 783	20 223 925
Immeubles industriels ou commerciaux	84 890 707	39 493 483
Total	<u>866 790 038</u>	<u>373 005 404</u>

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2009	2008
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	3 010 419	2 758 827
- Intérêts de retard à facturer	25 385	31 181
<u>Montant brut</u>	<u>3 035 804</u>	<u>2 790 008</u>
A déduire :		
- Provisions	(260 375)	(341 418)
- Produits réservés (*)	(228 093)	(392 569)
<u>Montant net</u>	<u>2 547 336</u>	<u>2 056 022</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	10 386 899	9 741 637
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>10 535 457</u>	<u>9 890 195</u>
A déduire :		
- Provisions	(8 841 009)	(8 223 805)
- Produits réservés	(1 543 007)	(1 474 618)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>2 883</u>	<u>43 215</u>
-Agios réservés sur opérations de consolidation et de relocation	<u>(61 926)</u>	<u>(117 686)</u>
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	<u>2 488 293</u>	<u>1 981 552</u>

(*) Dont 123.407 DT des agios réservés sur des créances ordinaires.

NOTE 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	345 277 572	15 147 563	1 365 382	17	11 214 870	373 005 404
Impayés (1)	1 290 105	1 207 257	332 708	7 586	10 559 662	13 397 318
Avances et acomptes reçus (*)	(3 311 251)	(12 717)	-	-	(381 955)	(3 705 924)
Produits à recevoir	9 883	15 503	-	-	-	25 385
ENCOURS GLOBAL	343 266 308	16 357 605	1 698 090	7 603	21 392 577	382 722 183
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)			0,44%	0,00%	5,64%	
ENGAGEMENTS HORS BILAN			6,08%			
	10 386 640	370 000	-	-	-	10 756 640
TOTAL ENGAGEMENTS	353 652 948	16 727 605	1 698 090	7 603	21 392 577	393 478 823
Produits réservés	-	-	62 347	2 921	1 644 350	1 709 619
Provisions affectées sur les impayés	-	-	128 189	2 341	8 970 854	9 101 384
Provisions affectées sur les encours	-	-	52 860	0	9 787 947	9 840 807
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	243 397	5 262	20 403 152	20 651 810
ENGAGEMENTS NETS	353 652 948	16 727 605	1 454 693	2 341	989 425	372 827 014
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)			14,33%	69,21%	93,70%	
			87,95%			

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2009 à 6,08% contre 7,2% au 31 Décembre 2008.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2009 à 87,95% contre 87,8% au 31 Décembre 2008.

NOTE 6 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 décembre	
	2009	2008
Titres de participation	25 764 532	20 230 932
Titres immobilisés	6 531 050	2 209 209
Prêts au personnel	825 990	657 474
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	226 850	226 698
Dépôts et cautionnements versés	22 457	21 280
<u>Montant brut</u>	<u>33 370 879</u>	<u>23 345 593</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(1 050 000)	(305 500)
<u>Montant libéré</u>	<u>32 320 879</u>	<u>23 040 093</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(660 489)	(403 291)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(147 910)	(49 190)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)
<u>Montant net</u>	<u>31 493 003</u>	<u>22 568 135</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2008</u>	20 230 932	20 225 432	5 500
Additions de l'exercice			
- Libération de la moitié des 1 100 actions Esprit	-	5 500	(5 500)
- S.P.C.S	1 499 900	1 499 900	-
- Sté Immob Méditerranéenne de Tunisie	500 000	500 000	-
- Amen Santé	75 000	75 000	-
- Maghreb Leasing Algérie	3 958 700	3 958 700	-
Diminution des participations suite à la réduction de capital			
- Tuninvest International Sicar	(500 000)	(500 000)	-
<u>Solde au 31 Décembre 2009</u>	<u>25 764 532</u>	<u>25 764 532</u>	<u>-</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2008</u>	2 209 209	1 909 209	300 000
Additions de l'exercice			
- M.B.G	2 000 000	2 000 000	-
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	246 420	246 420	-
- Libération du 3 ^{ème} quart et du 4 ^{ème} quart des actions T.H.C.C	-	300 000	(300 000)
- Libération du 1er quart des actions T.H.C.C	1 400 000	350 000	1 050 000
- Société Méhari Beach Tabarka	1 000 000	1 000 000	-
- Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	-
- Société Touristique "OCEANA"	500 000	500 000	-
Cessions de l'exercice			
- Société Méhari Hammamet	(100 000)	(100 000)	-
- Hôtel GRANADA	(333 340)	(333 340)	-
- Société BYZACENE	(60 000)	(60 000)	-
- Etablissement Abdelmoula	(116 679)	(116 679)	-
- Tourisme Balnéaire et Saharien	(6 280)	(6 280)	-
- Société PROMOTEL	(108 300)	(108 300)	-
- Tunisian Health Care Centers	(600 000)	(600 000)	-
<u>Solde au 31 Décembre 2009</u>	<u>6 531 050</u>	<u>5 481 050</u>	<u>1 050 000</u>

NOTE 6 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (suite)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2009 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
Tuninvest Sicar	352 645	5,000	1 931 664			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	65 999	10,000	659 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	15 000	100,000	1 617 699			1991/92/96/98/2004	30,00%
Tuninvest International Sicar	75 000	10,000	750 000			1998	25,00%
Tunisie Factoring	545 448	10,000	2 399 970			1999	54,54%
Tunis Call Center	29 997	10,000	299 970		30 691	1998/2004/2005	28,57%
Sté Immob Méditerranéenne de Tunisie	33 306	100,000	3 330 600		387 790	1998/2003/2005/2009	81,23%
S T I F	1	10,000	10			2000	-
Tuninvest Innovations Sicar	150 000	10,000	1 500 000			2002	27,27%
Société moderne de titrisation	500	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Esprit	6 100	10,000	61 000			2003/2007	3,05%
Tunisie LLD	501	100,000	10 822			2003	20,04%
Polyclinique La Marsa	420	100,000	99 540		69 394	2005	2,29%
S.P.C.S	149 990	10,000	1 499 900			2009	30,00%
Amen Santé	750	100,000	75 000			2009	15,00%
Maghreb Leasing Algeria	655 185		10 665 481			2006/2009	18,72%
Alios Finance	44 762		812 886			2006	4,60%
			25 764 532		537 875		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2009 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société Méhari Hammamet	2 000	100,000	200 000			2005	(*)
* Société BYZACENE	1 200	100,000	120 000			2006	(*)
* Société PROMOTEL	2 167	100,000	216 700			2006	(*)
* Tunisian Health Care Centers	140 000	10,000	1 400 000	1 050 000	105 000	2009	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	30 000	10,000	300 000			2008	(*)
* M.B.G	20 000	100,000	2 000 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.L.B"	13 320	18,500	246 420			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	10 000	100,000	1 000 000			2009	(*)
* Les Ciments de Bizerte	43 480	11,500	500 020		122 614	2009	-
* Société Touristique "OCEANA"	5 000	100,000	500 000			2009	(*)
			6 531 050	1 050 000	270 524		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	2 319 367	132 098	34 060	-	2 485 525	1 947 558	262 827	-	2 210 385	275 140
Logiciels (en cours)		45 260	-	(34 060)	-	11 200	-	-	-	-	11 200
TOTAUX		2 364 627	132 098	-	-	2 496 725	1 947 558	262 827	-	2 210 385	286 340

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain		38 751	-	-	-	38 751	-	-	-	-	38 751
Constructions	5%	38 692	-	-	-	38 692	1 341	1 935	-	3 276	35 416
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	359 006	190 810	-	90 795	459 021	131 504	79 417	38 401	172 520	286 501
Mobilier de bureau	10%	725 860	99 550	-	-	825 410	526 471	38 194	-	564 665	260 745
Matériel informatique	33%	1 237 601	90 287	-	-	1 327 888	1 105 326	84 888	-	1 190 214	137 674
Installations générales	10%	533 408	63 284	-	-	596 692	404 637	32 001	-	436 638	160 054
Constructions en cours		1 239 463	541 393	-	-	1 780 856	-	-	-	-	1 780 856
TOTAUX		4 203 451	985 324	-	90 795	5 097 980	2 199 949	236 435	38 401	2 397 983	2 699 997

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2009	2008
- Frais d'émission des emprunts	629 787	721 154
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	876 301	404 026
- Avances et acomptes au personnel	13 120	14 542
- Crédit de TVA	2 001 893	1 493 973
- Compte courant Tunisie Factoring	-	59 330
- Compte courant S I M T	1 503 354	882 533
- Compte courant Tunisie LLD	18 575	208 737
- Compte courant MLA	133 845	175 069
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	42 607
- Autres comptes débiteurs	270 805	365 690
- Produits à recevoir des tiers	492 758	511 114
- Produits à recevoir sur contrats de portages	242 024	178 453
- Compte d'attente	281 507	226 233
- Charges constatées d'avance	457 470	571 946
<u>Total brut</u>	<u>6 944 613</u>	<u>5 855 407</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(71 644)	(105 136)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(42 890)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(30 966)	(144 403)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(255 837)	(265 257)
<u>Total net</u>	<u>6 510 335</u>	<u>5 245 347</u>

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2009
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	1 714 471	262 987	1 977 458	993 317	354 354	1 347 671	629 787
TOTAUX		1 714 471	262 987	1 977 458	993 317	354 354	1 347 671	629 787

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2009	2008
- Banques, découverts	7 475 557	7 328 455
<u>Total</u>	<u>7 475 557</u>	<u>7 328 455</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2009	2008
Emprunts		
- Banques locales	65 577 024	61 070 027
- Banques étrangères	57 583 875	33 444 764
- Emprunts obligataires	119 000 000	114 000 000
- Billets de trésorerie	22 500 000	35 000 000
- Trésor Tunisien	-	3 319 000
<u>Total Emprunts</u>	<u>264 660 899</u>	<u>246 833 791</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	554 114	637 477
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	611 403	480 882
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 668 266	2 685 426
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	128 482
<u>Total Dettes Rattachées</u>	<u>4 833 783</u>	<u>3 932 267</u>
<u>Total</u>	<u>269 494 682</u>	<u>250 766 060</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	61 070 027	111 000 000	106 493 003	65 577 024	23 687 500	41 889 524
* AMEN BANK	2 187 500	-	1 750 000	437 500	-	437 500
* AMEN BANK	8 750 000	-	2 500 000	6 250 000	3 750 000	2 500 000
* STUSID BANK	3 437 500	-	1 250 000	2 187 500	937 500	1 250 000
* AL BARAKA BANK	25 000 000	76 000 000	82 000 000	19 000 000	-	19 000 000
* A.B.C TUNISIE	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* BANQUE DE L'HABITAT	1 486 027	-	827 003	659 024	-	659 024
* CITIBANK	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* CITIBANK	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* CITIBANK	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* CITIBANK	2 000 000	3 000 000	2 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* BTE	1 875 000	-	1 250 000	625 000	-	625 000
* BTE	3 334 000	-	1 666 000	1 668 000	-	1 668 000
* ATTIJARI BANK 2008	2 000 000	-	1 250 000	750 000	-	750 000
* ATTIJARI BANK 2009	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* BIAT 2009/2	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	33 444 764	36 154 500	12 015 389	57 583 875	42 719 332	14 864 543
* Crédit BIRD 3678 TUN	1 840 667	-	613 404	1 227 263	577 951	649 313
* Etat (ligne BIRD 3671 TUN)	1 701 942	-	680 782	1 021 160	340 391	680 769
* Crédit FMO V	9 041 500	-	3 013 833	6 027 667	3 013 833	3 013 833
* JEXIM BANK	3 517 238	-	1 406 894	2 110 344	703 448	1 406 896
* BEI (credit participatif)	474 398	-	100 000	374 398	374 398	-
* B.E.I	9 775 548	-	3 361 215	6 414 333	4 489 034	1 925 299
* B.E.I	-	18 154 500	-	18 154 500	14 727 669	3 426 831
* PROPARCO	3 026 471	-	1 677 264	1 349 207	749 609	599 598
* PROPARCO	-	18 000 000	-	18 000 000	16 000 000	2 000 000
* OPEC FUND	4 067 000	-	1 161 997	2 905 003	1 743 000	1 162 003
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	94 514 791	147 154 500	118 508 392	123 160 899	66 406 832	56 754 067

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2003	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
* Emprunt obligataire 2004	3 000 000	0	3 000 000	0	0	0
* Emprunt obligataire 2004 II	6 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000
* Emprunt obligataire 2005 I	6 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000
* Emprunt obligataire 2006 I	9 000 000	0	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2007"	16 000 000	0	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2007 I	12 000 000	0	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2007 II	15 000 000	0	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 I	15 000 000	0	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 II	15 000 000	0	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 III	15 000 000	0	0	15 000 000	12 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2009 I	0	15 000 000	0	15 000 000	12 000 000	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	0	20 000 000	0	20 000 000	16 000 000	4 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	114 000 000	35 000 000	30 000 000	119 000 000	84 000 000	35 000 000
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* BILLETS DE TRESORERIE	35 000 000	122 250 000	134 750 000	22 500 000	0	22 500 000
* TRESOR TUNISIEN	3 319 000	0	3 319 000	0	0	0
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	38 319 000	122 250 000	138 069 000	22 500 000	0	22 500 000
TOTAL GENERAL	246 833 791	304 404 500	286 577 392	264 660 899	150 406 832	114 254 067

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre	
	2009	2008
- Avances et acomptes reçus des clients	3 705 924	3 045 810
- Dépôts et cautionnements reçus	7 186 599	4 870 061
<u>Total</u>	<u>10 892 523</u>	<u>7 915 871</u>

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 décembre	
	2009	2008
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	275 831	149 429
- Factures non parvenues	322 724	308 436
<u>Sous total</u>	<u>598 555</u>	<u>457 865</u>
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>		
- Factures d'achats	5 161 850	2 492 887
- Effets à payer	19 730 118	12 586 403
- Factures non parvenues	646 600	204 216
- Retenues de garantie	623 464	503 546
<u>Sous total</u>	<u>26 162 032</u>	<u>15 787 051</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>26 760 587</u>	<u>16 244 917</u>

NOTE 14 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour passifs et charges se détaillent par nature comme suit :

	31 décembre	
	2009	2008
- Provisions pour risques non identifiés	419 266	419 266
- Autres provisions pour risques	1 013 153	726 564
<u>Total des provisions</u>	<u>1 432 419</u>	<u>1 145 830</u>

NOTE 15 : AUTRES

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 décembre	
	2009	2008
- Personnel, remunerations dues	209	12 187
- Personnel, provisions pour congés payés	317 405	292 171
- Personnel, autres charges à payer	1 371 603	846 166
- Etat, retenues sur salaires	39 483	38 101
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	423 056	286 513
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	10 175	6 008
- Etat, impôts sur les bénéfices	586 855	971 425
- Etat, autres impôts et taxes à payer	111 364	241 296
- Actionnaires, dividendes à payer	5 664	5 500
- C.N.S.S	161 129	143 996
- Autres comptes créditeurs	612 368	768 988
- Diverses charges à payer	323 143	225 000
- Charges à payer sur contrats de portage	47 121	180 400
- Produits constatés d'avance	116 401	97 401
Total	4 125 976	4 115 152

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31 décembre	31 décembre
	2009	2008
- Capital social	(A) 34 500 000	28 500 000
- Réserve légale	(B) 3 211 665	3 211 665
- Réserves affectées à l'augmentation du capital	-	1 500 000
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	22 500 000	7 500 000
- Résultats reportés	11 807 946	6 708 545
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	<u>75 796 452</u>	<u>51 197 051</u>
Résultat de la période	10 540 466	8 788 901
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C) <u>86 336 918</u>	<u>59 985 952</u>
Résultat par action:		
Résultat de la période (1)	10 540 466	8 788 901
Nombre d'actions (2) (*)	5 943 836	5 900 000
Résultat par action (1) / (2)	(D) 1,773	1,490

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation serait réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 68 anciennes pour la première tranche.
- 1 action nouvelle pour 69 anciennes pour la deuxième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2009 à la somme de 34.500.000 Dinars divisé en 6.900.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(*) Suite à l'émission d'actions gratuites le calcul du résultat par action au 31 décembre 2009 et au titre des périodes précédentes présentées est fait sur la base du nombre d'action en circulation au 31 décembre 2009.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2009
(exprimé en dinars)

Capital social	Prime d'émission	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total	
Solde au 31 Décembre 2007	28 000 000	7 500 000	2 000 000	2 637 531	3 776 843	6 050 574	5 432 105	55 397 052
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/05/2008			574 134		4 857 971	(5 432 105)	-	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2007					(4 200 000)		(4 200 000)	
Sixième résolution approuvée par L'A.G.E du 08/06/2006	500 000	(500 000)					-	
Résultat au 31 décembre 2008						8 788 901	8 788 901	
Solde au 31 Décembre 2008	28 500 000	7 500 000	1 500 000	3 211 665	3 776 843	6 708 545	8 788 901	59 985 952
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2009					8 788 901	(8 788 901)	-	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008					(4 189 500)		(4 189 500)	
Sixième résolution approuvée par L'A.G.E du 08/06/2006	500 000	(500 000)					-	
Première résolution approuvée par L'A.G.E du 04/06/2009		(1 000 000)			1 000 000		-	
Augmentation de capital approuvée par L'A.G.E du 04/06/2009	5 000 000	15 000 000					20 000 000	
Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/06/2009	500 000				(500 000)		-	
Résultat au 31 décembre 2009						10 540 466	10 540 466	
Solde au 31 Décembre 2009	34 500 000	22 500 000	-	3 211 665	3 776 843	11 807 946	10 540 466	86 336 918

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31 décembre	
	2009	2008
Intérêts conventionnels	34 591 510	31 349 637
Intérêts intercalaires	389 668	397 431
Intérêts de retard	478 731	838 782
<u>Total des intérêts de crédits bail</u>	<u>35 459 909</u>	<u>32 585 850</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(152 842)	(190 092)
. Intérêts de retard	(169 389)	(136 895)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	222 991	520 408
. Intérêts de retard antérieurs	251 086	312 530
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>151 846</u>	<u>505 951</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>35 611 755</u>	<u>33 091 801</u>

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31 décembre	
	2009	2008
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	245 849	208 301
- Commissions d'assurance	376 660	318 037
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>622 509</u>	<u>526 338</u>

NOTE 19 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2009	2008
- Intérêts des emprunts obligataires	7 642 690	6 605 348
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	3 611 449	3 475 323
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	2 346 769	2 540 484
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	354 354	326 172
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>13 955 262</u>	<u>12 947 327</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 094 458	729 034
- Intérêts sur opérations de financement	2 003 767	2 478 517
- Pénalités fiscales et sociales	266	1 496
- Pertes de change	-	1 011
- Gains de change	(137 472)	-
- Autres	180 598	88 028
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>3 141 617</u>	<u>3 298 086</u>
<u>Total général</u>	<u>17 096 879</u>	<u>16 245 413</u>

NOTE 20 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2009	2008
- Produits des participations	1 656 102	1 794 426
- Produits des titres Immobilisés	299 631	327 118
- Revenus des autres créances immobilisées	63 006	49 737
- Revenus des valeurs mobilières de placement	2 115	821
<u>Total</u>	<u>2 020 854</u>	<u>2 172 102</u>

NOTE 21 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre	
	2009	2008
- Salaires et compléments de Salaires	2 508 468	2 116 052
- Bonus	1 184 000	946 000
- Indemnités représentatives de frais	117 696	115 560
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	483 980	419 112
- Autres charges sociales	203 795	232 322
<u>Total</u>	<u>4 497 939</u>	<u>3 829 046</u>

NOTE 22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 décembre	
	2009	2008
- Achat de matières et fournitures	88 421	83 434
<u>Total des achats</u>	<u>88 421</u>	<u>83 434</u>
- Locations	348 450	325 801
- Charges locatives et de copropriété	65 052	47 661
- Entretien et réparations	178 831	174 414
- Primes d'assurances	50 230	43 528
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	333 068	317 908
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>975 631</u>	<u>909 312</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	838 322	788 425
- Publicités, publications, relations publiques	375 902	324 118
- Déplacements, missions et réceptions	518 553	499 031
- Frais postaux et de télécommunications	196 929	176 684
- Services bancaires et assimilés	333 373	251 223
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 263 079</u>	<u>2 039 481</u>
- Jetons de présence	64 800	64 800
- Frais du contentieux	1 752	3 421
- Autres	7 062	7 400
<u>Total des charges diverses</u>	<u>73 614</u>	<u>75 621</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	81 831	63 482
- T.C.L	100 000	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	20 379	30 449
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>202 210</u>	<u>193 931</u>
<u>Total général</u>	<u>3 602 955</u>	<u>3 301 779</u>

NOTE 23 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	31 décembre	
	2009	2008
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	3 786 469	4 610 821
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 434 872)	(3 760 519)
- Créances abandonnées des entreprises en difficultés	-	4 048 919
- Reprises sur créances abandonnées des entreprises en difficultés	-	(4 048 919)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>(648 403)</u>	<u>850 302</u>

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2009	2008
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	268 020	138 272
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	(10 822)	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(6 280)	(534 358)
<u>Total</u>	<u>250 918</u>	<u>(396 085)</u>

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2009	2008
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	262 827	240 811
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	236 435	262 121
<u>Total</u>	<u>499 262</u>	<u>502 932</u>

NOTE 26 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2009	2008
- Dotations aux provisions sur avances fournisseurs	-	39 521
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	35 888	351 340
- Dotations aux provisions pour risques et charges	286 589	63 703
- Reprises de provisions sur avances fournisseurs	(33 492)	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(178 178)	(16 692)
<u>Total</u>	<u>110 807</u>	<u>437 872</u>

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 décembre	
	2009	2008
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	15 126	16 880
- Autres gains sur éléments exceptionnels	106 874	41 584
- Autres produits	239 281	193 157
<u>Total</u>	<u>361 281</u>	<u>251 621</u>

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 décembre	
	2009	2008
- Abandon de créances	-	206 937
- Apurement d'autres comptes	-	66 826
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1 663	7 949
<u>Total</u>	<u>1 663</u>	<u>281 712</u>

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Bénéfice comptable	13 204 380	10 988 893
A réintégrer		
- Dotations aux Provisions pour Comptes Clients	4 376 966	4 812 797
- Diverses charges non déductibles	116 292	576 681
- Provisions fiscales constituées en 2006 pour affaires douteuses	4 746 301	-
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	195 280	621 191
- Dividendes	1 067 270	1 731 120
- Reprises sur provisions fiscales constituées en 2006 pour affaires douteuses	4 746 301	-
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>16 435 088</u>	<u>14 026 060</u>
Provisions pour créances douteuses	3 786 469	4 610 821
Provisions pour dépréciation de titres cotés	122 614	-
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>12 526 005</u>	<u>9 415 239</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	4 914 820	3 049 980
<u>Base imposable</u>	<u>7 611 185</u>	<u>6 365 259</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	2 663 915	2 227 841
Régularisation impôt	-	-
Impôt sur les sociétés	2 663 915	2 227 841
- Acomptes provisionnels payés	(2 076 506)	(1 212 187)
- Retenues sur placements	(554)	(44 229)
<u>Impôt à payer (report)</u>	<u>586 855</u>	<u>971 425</u>

NOTE 30 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

		31 décembre	
		2009	2008
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	12 531 646	15 996 480
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	(13 422 703)	(12 531 646)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	(3 045 810)	(3 329 412)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	3 705 924	3 045 810
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	(124 122)	(356 004)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	(4 870 061)	(4 900 369)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	7 186 599	4 870 061
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	(2 371 039)	(1 909 937)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	2 521 296	2 371 039
- TVA collectées	+	32 090 953	28 843 402
- Loyers encaissés	+	200 626 854	188 568 664
- Loyers encaissés d'avance en principal		-	(8 958 211)
- Intérêts de retard	+	478 731	838 782
- Créances virées en Pertes	-	(1 663)	(4 330 631)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	1 286 978	581 608
- Remboursements anticipés	+	8 997 871	9 540 440
- Produits sur cessions anticipées	+	245 849	208 302
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>245 837 303</u>	<u>218 548 378</u>

NOTE 31 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31 décembre	
		2009	2008
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	15 787 051	20 744 344
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	(26 162 031)	(15 787 051)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	(404 026)	(3 942 816)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	876 301	404 026
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	220 876 056	205 350 587
- TVA sur Investissements	+	31 404 423	28 607 181
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		<u>242 377 774</u>	<u>235 376 271</u>

NOTE 32 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	31 décembre		
	2009	2008	
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	(14 542)	(17 997)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	13 120	14 542
- Charges constatées d'avance en début de période	-	(571 946)	(551 136)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	457 470	571 946
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	457 865	321 424
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	(598 555)	(457 865)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	12 187	1 265
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	(209)	(12 187)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	292 171	241 650
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	(317 405)	(292 171)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	846 166	468 144
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	(1 371 603)	(846 166)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	38 101	32 341
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	(39 483)	(38 101)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	286 513	402 174
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	(423 056)	(286 513)
- C.N.S.S en début de période	+	143 996	121 534
- C.N.S.S en fin de période	-	(161 129)	(143 996)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	225 000	166 753
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	(323 143)	(225 000)
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	+	180 400	130 931
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(47 121)	(180 400)
- TVA, payées sur biens et services	+	584 610	541 835
- Charges de personnel	+	4 497 939	3 829 046
- Autres charges d'exploitation	+	3 602 954	3 301 779
- Impôts et taxes	-	(202 210)	(193 931)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>	<u>7 568 090</u>	<u>6 899 901</u>	

NOTE 33 : INTERETS PAYES

	31 décembre		
	2009	2008	
- Frais d'émission d'emprunt	+	262 987	511 758
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+	6 008	19 208
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	-	(10 175)	(6 008)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	+	2 685 426	1 932 209
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	-	(3 668 266)	(2 685 426)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	637 477	899 485
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	(554 114)	(637 477)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	480 882	555 609
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	(611 403)	(480 882)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période		128 482	169 499
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période		0	(128 482)
- Charges financières	+	16 991 879	16 245 413
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(354 354)	(326 172)
<u>Intérêts payés</u>	<u>15 994 829</u>	<u>16 068 734</u>	

NOTE 34 : IMPOTS ET TAXES PAYES

		31 décembre	
		2009	2008
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider en début de période	+	971 425	288 510
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider en fin de période	+ ou -	(586 855)	(971 425)
- Acomptes provisionnels	+ ou -	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	241 296	374 370
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	(111 364)	(241 296)
- TVA payées	+	609 839	-
- Impôts et taxes	+	202 210	193 931
- Impôts sur les bénéfiques	+	2 663 915	2 227 841
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>3 990 466</u>	<u>1 871 931</u>

NOTE 35 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		31 décembre	
		2009	2008
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	511 114	224 349
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	(492 758)	(511 114)
- Produits à recevoir sur contrats de portages en début de période	+	178 453	445 282
- Produits à recevoir sur contrats de portages en fin de période	-	(242 024)	(178 453)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	365 690	206 134
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	(270 805)	(365 690)
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	+	59 330	69 352
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	-	-	(59 330)
- Compte courant SIMT en début de période	+	882 533	481 685
- Compte courant SIMT en fin de période	-	(1 503 354)	(882 533)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	+	208 737	1 183 743
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	-	(18 575)	(208 737)
- Compte courant MLA en début de période	-	175 069	128 866
- Compte courant MLA en fin de période	-	(133 845)	(175 069)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	-	42 607	42 607
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	(23 174)	(42 607)
- Comptes d'attente en début de période	+	226 233	140 423
- Comptes d'attente en fin de période	-	(281 507)	(226 233)
- Placements en titres en début de période	+	63 768	6 632
- Placements en titres en fin de période	-	(90 399)	(63 768)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	(768 988)	(465 622)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	612 368	768 988
- Produits des placements	+	2 020 854	2 172 102
- Autres produits d'exploitation	+	376 660	318 037
- Autres gains ordinaires	+	346 155	234 741
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>2 244 140</u>	<u>3 243 785</u>

NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31 décembre	
		2009	2008
- Fournisseurs, avances en début de période	-	-	(450)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	-	-
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	132 098	118 253
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	985 324	1 547 463
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>1 117 422</u>	<u>1 665 266</u>

NOTE 37 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31 décembre	
		2009	2008
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	52 394	20 206
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+	15 126	16 880
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>67 520</u>	<u>37 086</u>

NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		31 décembre	
		2009	2008
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	6 539 120	450 000
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	4 396 420	2 100 088
- Dépôts et cautionnements versés		1 177	2 000
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice		549 619	615 112
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>11 486 336</u>	<u>3 167 200</u>

NOTE 39 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		31 décembre	
		2009	2008
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	1 324 599	5 827 787
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	500 000	220 000
- Remboursements sur prêts au personnel	+	380 949	669 959
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<u>2 205 548</u>	<u>6 717 746</u>

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31 décembre	
		2009	2008
- Dividendes	+	4 189 500	4 200 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+	5 500	4 487
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	-	(5 664)	(5 500)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>4 189 336</u>	<u>4 198 987</u>

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31 décembre	
		2009	2008
- Banques	+	2 200 236	595 464
- Caisses	+	4 599	4 900
- Banques, découverts	-	(7 475 557)	(7 328 455)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>(5 270 722)</u>	<u>(6 728 090)</u>

NOTE 42 : VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

En KDT	Inf à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS							
Liquidités et équivalents de liquidités	2 205						2 205
Créances de Leasing	38 224	36 911	67 619	207 372	11 825	1 282	363 233
Portefeuille Titres de Placement	90						90
Portefeuille d'Investissement	245	160	108	3 314	1 000	25 613	30 440
Immobilisations incorporelles						286	286
Immobilisations Corporelles						2 700	2 700
Autres actifs	1 302	2 927	1 900	1 240	195		7 564
<u>Total</u>	42 066	39 998	69 627	211 926	13 020	29 881	406 518
PASSIFS							
Concours bancaires	7 475						7 475
Emprunts et Dettes Rattachés	44 982	27 945	46 331	149 667	570		269 495
Dettes envers la Clientèle	1 715	1 347	2 015	2 757	3 059		10 893
Fournisseurs et comptes rattachés	23 269	3 491					26 760
Provisions						1 432	1 432
Autres	3 130	525	471				4 126
CAPITAUX PROPRES			5 440			80 897	86 337
<u>Total</u>	80 571	33 308	54 257	152 424	3 629	82 329	406 518
<u>Position nette</u>	(38 505)	6 690	15 370	59 502	9 391	(52 448)	0

NOTE 43 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**Tunisie Factoring (TF)****Cautions données**

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 54,54%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2009 accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 KDT.

Tunis Call Center (TCC)**Prestations facturées à TL**

TL a confié à TCC, dans laquelle elle détient 28,57% du capital, une mission qui s'articule principalement autour du recouvrement téléphonique, d'un numéro vert et plus généralement de tous types d'actions de télémarketing.

Les honoraires facturés par TCC et relatifs à l'exercice 2009 s'élèvent à 123 KDT.

SIMT**Avances en compte courant**

Les avances en compte courant accordées par TL à la SIMT, dans laquelle elle détient 81,23 % du capital, rémunérées au taux de 8%, s'élèvent à 1 363 KDT au 31 décembre 2009.

Les produits constatés au titre de ces avances en 2009 s'élèvent à 97 KDT.

Le cumul des intérêts courus au 31 décembre 2009 s'élève à 140 KDT.

Contrat de location du siège

Le loyer relatif au siège social facturé par la SIMT à TL s'élève à 178 KDT au 31 décembre 2009 conformément au contrat de location.

Caution

Le Conseil d'Administration réuni le 4 août 2005, a autorisé l'octroi à Amen Bank d'une caution solidaire en faveur de la SIMT et ce, au titre d'un prêt de 500 KDT destiné à la construction d'un dépôt.

L'encours du prêt au 31/12/2009 (en principal) s'élève à 279 KDT.

Tunisie LLD**Engagement Leasing**

Au cours de l'exercice 2009, TL a mis en force 81 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 20,04 % du capital, pour une valeur totale de 4 350 KDT.

La marge brute réalisée en 2009 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 606 KDT.

Au 31 décembre 2009, l'encours financier s'élève à 8 445 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans la quelle TL détient 30% du capital, est débiteur de 134 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 18 novembre 2008, un avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 25 000 € à 75 000 € par an sur les années 2008 et 2009. Les prestations facturées en 2009 dans ce cadre, s'élèvent à 142 KDT.

Caution

Le Conseil d'Administration réuni le 04 mai 2007, a ratifié une caution solidaire en faveur de MLA pour les besoins de financement de ses investissements et ce, au titre d'un prêt de 200 millions de dinars algériens contracté auprès de l'Arab Bank PLC (Alger).

L'encours du prêt restant dû (en principal et intérêts) s'élève au 31 décembre 2009 à 69 millions de dinars algériens.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 27 décembre 2007, a autorisé l'octroi de sa garantie pour MLA à hauteur de 10 millions d'Euros au profit de la BIAT, d'ATTIJARI BANK ou de toute autre banque, et à hauteur de 1 million d'US dollars au profit de l'ARAB BANK PLC (Alger) et ce dans le cadre de la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'activité de MLA.

Au 31 décembre 2009, l'encours du prêt garanti (en principal et en intérêts) s'élève à 287 millions de dinars algériens.

Le conseil d'administration réuni le 27 août 2009, a ratifié une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30% du capital, au titre d'un prêt de 500 millions de dinars algériens contracté auprès de PNB Paris-Bas (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Au 31 décembre 2009, l'encours du prêt garanti (en principal et en intérêts) s'élève à 496 millions de dinars algériens.

Tunisie Valeurs

Engagement leasing

Au cours de l'exercice 2009, TL a mis en force un contrat au profit de Tunisie Valeurs, dans laquelle elle détient directement 30% du capital, pour une valeur totale de 3 206 KDT.

La marge brute réalisée en 2009 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 12 KDT.

Au 31 décembre 2009, l'encours financier s'élève à 3 194 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par la Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2009 s'élèvent à 440 KDT en HT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)**Engagement leasing**

Au cours de l'exercice 2009, TL a mis en force un contrat au profit de Tuninvest Finance Group, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 1 883 KDT.

La marge brute réalisée en 2009 sur les contrats de Tuninvest Finance Group s'élève à 12 KDT.

Au 31 décembre 2009, l'encours financier s'élève à 1 897 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

Société Dar El Jeld**Engagement leasing**

Au cours de l'exercice 2009, TL a mis en force 2 contrats au profit de la société Dar El Jeld, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 660 KDT.

La marge brute réalisée en 2009 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 26 KDT.

Au 31 décembre 2009, l'encours financier s'élève à 635 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 200 KDT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2009, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- ✓ Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 7 386 479DT créateur,
- ✓ Les emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 6 687 500DT,
- ✓ Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 8 454 613DT correspondant au montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).
Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de sept ans.
- ✓ Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 525 208DT.

Rémunération des dirigeants

- ✓ Le Président du Conseil d'Administration a bénéficié au titre de 2009 de :
 - Une indemnité brute de D : 140 000
 - Deux voitures de fonction dont les frais s'y rattachant (amortissements inclus) se sont élevés à D : 25 261.
- ✓ Le Directeur Général a bénéficié au titre de 2009 de :
 - Une rémunération brute de base de D : 135 000 et d'une prime d'intéressement de D : 83 563.
 - Une voiture de fonction dont les frais s'y rattachant (amortissements inclus) se sont élevés à D : 31 738.

✓ Le Directeur Général Adjoint a bénéficié au titre de 2009 de :

- Une rémunération brute de base de D : 110 000 et d'une prime d'intéressement de D : 66 851.
- Une voiture de fonction dont les frais s'y rattachant (amortissements inclus) se sont élevés à D : 17 247.

Ces attributions ont été décidées par le comité des rémunérations et ce, sur proposition du conseil d'administration réuni le 04 juin 2009.

NOTE 44 : ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 Avril 2010. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats Financiers - Exercice Clos le 31 Décembre 2009

Messieurs les Actionnaires de TUNISIE LEASING

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 4 juin 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « Tunisie Leasing » pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 406.518.663DT et un bénéfice net de 10.540.466DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Tunisie Leasing » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers de la Société « Tunisie Leasing » sont réguliers et sincères et donnent, dans tout leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4- Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

5- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

Tunis, le 23 avril 2010

Les commissaires aux comptes

Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

Mohamed LOUZIR

Cabinet FINOR

Fayçal DERBEL

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice Clos le 31 Décembre 2009

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

I- En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2009.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

TL a émis en 2009 une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30% du capital, au titre d'un prêt de 500 millions de dinars algériens contracté auprès de PNB Paris-Bas (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Au 31 décembre 2009, l'encours du prêt garanti (en principal et en intérêts) s'élève à 496 millions de dinars algériens.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 Août 2009.

II- Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2009 :

1. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring (TF), dans laquelle TL détient directement 54,54% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2009, les cautions données au profit de Citibank, s'élèvent à 11 000 KDT.

2. TL a fourni une caution solidaire en faveur de la SIMT, au titre d'un prêt de 500 KDT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins de la construction du siège social et d'un dépôt ;

Au 31 décembre 2009, l'encours du prêt restant dû (en principal) s'élève à 279 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 4 août 2005.

3. Les avances en compte courant accordées par TL à SIMT rémunérées au taux de 8%, s'élèvent à 1 363 KDT au 31 décembre 2009. Les produits relatifs à l'exercice 2009 s'élèvent à 97 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2006.

4. TL a émis en 2007 une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30% du capital, au titre d'un prêt de 200 millions de dinars algériens contracté auprès de l'ARAB BANK PLC (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Au 31 décembre 2009, l'encours du prêt restant dû (en principal et en intérêts) s'élève à 69 millions de dinars algériens.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007.

5. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 27 décembre 2007, a autorisé l'octroi de sa garantie pour MLA à hauteur de 10 millions d'Euros au profit de la BIAT, d'ATTIJARI BANK ou de toute autre banque, et à hauteur de 1 million d'US dollars au profit de l'ARAB BANK PLC (Alger) et ce dans le cadre de la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'activité de MLA.

Au 31 décembre 2009, l'encours du prêt garanti (en principal et en intérêts) s'élève à 287 millions de dinars algériens.

6. Tunisie Leasing (TL) a conclu le 18 novembre 2008 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA), détenue à hauteur de 30%, un avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007. En vertu de cet avenant, les honoraires de TL sont portés de 25 000 € à 75 000 € pour les années 2008 et 2009.

Les prestations facturées en 2009 dans ce cadre, s'élèvent à 142 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 avril 2009.

III-Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunérations du 4 juin 2009 sur décision du Conseil d'Administration réuni le même jour. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunérations du 4 juin 2009 sur décision du Conseil d'Administration réuni le même jour. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonctions.

Les obligations et engagements vis-à-vis du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, se présentent comme suit :

	P.C.A		D.G		D.G.A	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme						
<i>Rémunération brute</i>	140 000		218 563	83 563	176 851	66 851
<i>Avantages en nature</i>	25 261		31 738		17 247	
<i>Rémunération brute servie par les filiales (1)</i>	95 000					
Avantages postérieurs à l'emploi (2)			4 508		1 175	
Total	260 261	-	254 809	83 563	195 273	66 851

(1) L'équivalent de € 50 000.

(2) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 23 avril 2010

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu**

Mohamed LOUZIR

Cabinet FINOR

Fayçal DERBEL